



**COMPTE-RENDU DE LA CAPL 1  
"PREPARATION DE LA LISTE D'APTITUDE DE B EN A , ANNEE 2019"  
DU 18/11/2018**

***Assistait à cette CAP pour FO-DGFIP 79 : Olivier GARNIER***

**1- Approbation du PV de CAPL1 du 21 juin 2018 (recours CREP)**

Approbation à l'unanimité.

**2- Lecture de la déclaration liminaire jointe par le représentant de FO-DGFIP 79**

La Présidente de la CAPL1 informe en premier lieu les représentants du personnel que la potentialité offerte à la DDFiP 79 au titre de 2019 est nulle, et que quinze agents se sont portés candidats cette année. Elle rappelle que l'an dernier, deux candidats avaient été inscrits sur la liste "excellent", sans succès, et un sur la liste "très bon".

Le représentant de FO-DGFIP 79 interrompt la Présidente et demande à lire sa déclaration liminaire.

En réponse, la Présidente indique tout d'abord apprécier les remarques concernant le "local" (il n'y a pas de raison de ne pas dire ce qui est bien, honnêtement, cela donne plus de poids aux critiques de ce qui ne l'est pas!).

Elle dit aussi regretter la faiblesse des potentialités, moins d'une par direction au niveau national, avec des directions bien plus importantes en nombre d'agents que la DDFiP 79 ; il faut aussi prendre en compte les suppressions d'emplois, qui touchent aussi des emplois de A. La responsable de RH ajoute que le recrutement via l'examen professionnel de B en A, ciblant le même public, et dont la formation est identique, est certainement aussi une raison de la faiblesse des recrutements d'inspecteurs par liste d'aptitude (en effet, on ne constate pas le même phénomène pour la liste d'aptitude de C en B, bien que là aussi, les potentialités baissent).

Pour autant, la Présidente ne pense pas que la DDFiP 79 soit particulièrement "ciblée", car tous nos résultats sont bons ; c'est sans doute plus lié aux charges et aux enjeux, plus importants ailleurs.

**3- Proposition de la DDFiP 79 pour la LA**

Le projet initial présentait deux candidats classés "excellents", et un seul "très bon", les autres candidats se situant dans la catégorie générique "à revoir".

Ainsi, les choses sont restées en l'état par rapport aux propositions de l'an dernier, mais la Présidente insiste sur le fait que toutes les candidatures ont été examinées, ou réexaminées, de façon à pouvoir, le cas échéant, sélectionner le dossier d'un candidat qui ne se serait pas présenté avant, quelles qu'en soient les raisons.

Le représentant de FO-DGFiP 79 regrette, cette année encore, que la liste "très bon" ne soit pas étoffée, même d'un ou deux agents ; ce serait un message positif, d'espoir envoyé aux agents, dont certains sont "à revoir" depuis de nombreuses années, et se découragent ou désespèrent de voir leur dossier "reconnu".

La Présidente répond qu'il serait difficile d'ajouter des noms, que ce soit sur la liste "excellent" ou la liste "très bon", d'autant que l'examen des dossiers étant annuel, plus on met de noms, plus on prend le risque de devoir "déclasser" un ou des candidats ; de plus, le fait de limiter au maximum le nombre de dossier sur la liste "très bon" est destiné à éviter le découragement des candidats : c'est ainsi que cela leur a été présenté lors des réunions d'information des candidats.

La Direction a conscience qu'il y a des dossiers "très bons" dans la liste "à revoir", même s'ils ne sont pas classés comme tel.

La Présidente précise que les capacités, ou les qualités d'encadrement, qui sont recherchées pour la sélection des cadres A, pour la liste d'aptitude comme pour les autres voies d'accès peuvent se détecter même chez des agents qui n'occupent pas un emploi d'encadrement.

FO-DGFiP 79 s'est abstenu sur la proposition de chacun des candidats classés "excellent", de même que sur les propositions de la liste des candidats classés "très bon" et de la liste des candidats classés "à revoir".

Cette abstention, qui ne doit pas être vue comme un doute sur les compétences et les capacités des candidats proposés, marque bien plutôt le regret et la contestation de FO-DGFiP 79 concernant les potentialités de promotions à la catégorie A par liste d'aptitude trop faibles d'une manière générale et nulles en ce qui concerne la DDFiP 79.

**LA LISTE DES AGENTS B CLASSES "EXCELLENTS" ET PROPOSES AU TITRE DE  
LA LISTE D'APTITUDE 2019 SERA PROCHAINEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE  
ULYSSE 79**

Le représentant de FO-DGFiP 79 en CAPL 1 remercie une fois encore les inspecteurs pour la confiance qu'ils lui ont accordée en 2014 et tout au long du mandat qui touche à sa fin.

Il remercie aussi ceux qui, spontanément ou répondant à l'appel, militants, sympathisants ou juste soucieux de conserver un certain pluralisme et une voix différente ont accepté de figurer sur la liste en CAPL1 que comptait présenter FO-DGFiP 79 aux élections professionnelles cette année encore. Faute d'une seule réponse positive, FO-DGFiP 79 ne pourra se présenter à la sanction du vote en CAPL1.

FO-DGFiP 79 appelle tous les agents à activer leur compte électeur et à participer aux votes pour contrer les projets mortifères qui menacent la DGFiP et la Fonction Publique dans son ensemble ;

FO-DGFiP 79 appelle tous les agents à voter pour les listes FO partout où elles sont présentes.